



VILLE DE BRIVE

Cité gaillarde

Avis d'appel à candidatures pour l'installation d'un carrousel en centre-ville de Brive

1. Objet de la prestation
2. Conditions d'exploitation
3. Activité
4. Procédure

1. OBJET DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Dans le cadre de l'attractivité et de la redynamisation du centre-ville, la Commune souhaite mettre à disposition une emprise du domaine public, place du Civoire, en vue de l'implantation d'un manège forain de type carrousel.

L'emplacement mis à disposition du bénéficiaire sera exclusivement affecté à l'implantation d'un manège pour un public d'enfants.

Aux termes de la présente consultation, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue avec le candidat retenu.

Pour ce faire, le recours à une procédure de mise en concurrence est nécessaire, l'exploitation d'un carrousel constituant une activité économique.

2. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXPLOITATION

Il est souhaité que le candidat retenu organise l'exploitation du manège sept jours sur sept, sur des créneaux horaires allant de 9h à 20h30.

Des aménagements d'horaires pourront être prévus dans le cadre de la convention conclue avec le candidat (intempéries, manifestations...).

Il est attendu de la part de l'exploitant retenu, qu'il propose une offre en lien avec l'attractivité du centre-ville, notamment avec les commerçants et association de commerçants.

De même, il serait bienvenu que le candidat retenu propose des politiques tarifaires en adéquation avec les animations et manifestations commerciales locales.

La convention conclue avec le candidat retenu sera consentie pour l'exploitation d'un manège avec figurines de bois, de type carrousel, à l'exclusion de toute autre activité ludique ou de restauration ou de tout autre lieu d'implantation.

La seule activité de vente autorisée sera la vente de billets donnant droit à un tour de manège.

Il est précisé que le candidat retenu ne pourra prétendre à un bail commercial.

Le périmètre du carrousel ne devra pas dépasser 10 mètres de diamètre.

L'exploitation du carrousel donnera lieu au paiement d'une redevance d'occupation et d'une tarification portant sur les charges (eau et électricité), fixées par délibération du conseil municipal.

➤ Durée d'exploitation

L'exploitation du carrousel aura lieu, à compter du 1^{er} octobre 2020, jusqu'au 30 septembre 2023.

La convention d'occupation du domaine public conclue avec le candidat retenu sera renouvelable une fois, sans pouvoir excéder une période totale de six années.

3. PROCÉDURE

➤ Date limite de remise des candidatures : 28 aout 2020 à 17h00

➤ Forme de la candidature: La Ville de Brive contractera avec une seule entité, charge à elle de composer une équipe pluridisciplinaire si

nécessaire, apte à répondre aux différentes compétences à mobiliser.

➤ Documents à fournir :

- 1 – un courrier motivé adressé à Monsieur le Maire de Brive indiquant le souhait de candidater ;
- 2 – un curriculum vitae présentant les références du candidat ;
- 3 – le projet global, puis détaillé dans chacun des documents suivants :
 - a. Un descriptif du carrousel
 - b. Les différentes prestations proposées,
 - c. Une proposition tarifaire, accessible au plus grand nombre (familles, scolaires, retraités, PMR, demandeurs d'emploi, ...)
 - d. Pièces administratives : contrôle technique à jour du carrousel, rapport de contre visite, attestation de bon montage, attestation d'assurance (RC professionnelle), extrait KBIS de moins de 3 mois.

➤ Conditions d'attribution



L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon 3 critères :

- expérience et références du candidat ;
- concept et adéquation de l'offre au projet d'attractivité du centre-ville ;
- qualité de la prestation proposée et esthétique du carrousel.

Les candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de cette analyse pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation.

Le candidat retenu sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de cette rencontre.

La Commune se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres ; le cas échéant, cette information sera diffusée sur le site internet de la ville et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Les plis devront être remis à l'adresse suivante :

**Monsieur Le Maire de Brive
Hôtel de Ville
Place Jean Charbonnel
BP80 433
19312 Brive CEDEX**

A l'attention de la direction des affaires juridiques

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel, ne pas ouvrir ».

Ou par courriel :

sylvie.fleurat@agglodebrive.fr
marie.pichene@agglodebrive.fr